

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a modifié par délibération du 21 juillet 2025 le règlement communal concernant la taxe à payer pour la location des chalets communaux.

La délibération a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 18 septembre 2025, réf. : FC05-2025-A342. Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Berg, le 23 septembre 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,

